

Défense national National Defence
Quartier général de la Défense nationale
National Defence Headquarters
Quartier général Ottawa (Ontario)
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
K1A 0K2

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving – PWGSC Réception des soumissions - TPSGC

SPECIAL INSTRUCTIONS
Bid receiving unit will be closed to receive the Public during COVID 19.

Bidders must submit their bid electronically through either:

Epost Connect Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL

DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal: We hereby offer to sell to the Department of National Defence, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition: Nous offrons par la présente de vendre au ministère de la défense Nationale, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens énumérés sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Signature

Comments - Commentaires

Title/Titre	
Acquisition de détecteurs de cellulaire aéroportés pour la recherche et le	
sauvetage (CASSAR) Solicitation No – N° de l'invitation	Doto
W8485-216254/DAP4/A	Date 09 January 2021
Solicitation Closes - L'invitation	Time Zone
prend fin	Fuseau horaire
at - à 14h00 on - le 26 janvier 2021	Heure normale de l'Est
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à :	
National Defence Headquarters MGen George R Pearkes Bldg 101 Colonel By Drive Ottawa, ON K1A 0K2 Otta Otta	nistere de la Defense Nationale artier-General de la Defense tionale fice Mgen George R Pearkes Promenade du Colonel By awa, ON K1A 0K2
Name : Jessica Lepinski Attn: Directorate Aerospace Procurement (DAP) 4-2-7 Jessica.lepinski@forces.gc.ca	
Destination of Goods and Services – D	
Plans SAR du SSO de la 19º Escadre, 19º Escadre Comox, C.P. 1000,	
succursale Main, Lazo (Colombie-Britannique) VOR 2K0.	
Instructions / Instructions: Municipal toyog are not applicable. Unless atherwise	
Instructions / Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.	
Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.	
Vendor/Firm Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No no de téléphone:	
Delivery required / Livraison exigée: contrat	dix semaines après l'attribution du
Delivery offered / Livraison proposée:	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur caractère d'imprimerie)	
Name/Nom	

Date

 $\begin{array}{l} \mbox{Solicitation No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ W8485-216254/DAP4/A \\ \mbox{Client Ref. No. - N}^{\circ} \mbox{ de réf. du client} \\ 60000521448 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif. 001 File No. - N° du dossier W8485-216254/DAP4

Premier Amendement (001)

L'Amendement 001 est formulé pour:

- A. Modifier la table des matières de la demande de proposition à la section 2.6, Certification de contenu canadien (version anglaise de la demande de proposition seulement);
- B. Modifier la demande de proposition, Annexe A: Énoncé des travaux, Produits livrables, section 4.1 système CASSAR;
- C. Modifier la demande de proposition, Annexe 1 de l'énoncé des travaux: Spécifications obligatoires et exigences facultatives d'un system CASSAR, Section 3.0, Spécifications techniques facultatives (version anglaise de la demande de proposition seulement);
- D. Fournir une réponse à une question du soumissionnaire.

PARTIE A:

La table des matières de la demande de proposition est modifié pour enlever la référence à la section 2.6, Certification de contenu canadien situé à la partie 2 – instructions aux soumissionnaires à la page 2 de 50 de la demande de proposition (version anglaise de la demande de proposition seulement)

La politique sur le contenu canadien est appliquée ouvertement à cet achat, par conséquent aucune exigence de certification n'est requise.

Effacer:

PART 2 - BIDDER INSTRUCTIONS

......6

- 2.1 STANDARD INSTRUCTIONS, CLAUSES AND CONDITIONS 6
- 2.2 SUBMISSION OF BIDS 6
- 2.3 ENQUIRIES BID SOLICITATION 7
- 2.4 APPLICABLE LAWS 7
- 2.5 BID CHALLENGE AND RECOURSE MECHANISMS 7
- 2.6 CANADIAN CONTENT CERTIFICATION ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

Insérer:

PART 2 - BIDDER INSTRUCTIONSERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

- 2.1 STANDARD INSTRUCTIONS, CLAUSES AND CONDITIONS ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
- 2.2 SUBMISSION OF BIDS **ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.**
- 2.3 ENQUIRIES BID SOLICITATION ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
- 2.4 APPLICABLE LAWS ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
- 2.5 BID CHALLENGE AND RECOURSE MECHANISMS ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

PARTIE B:

La modification suivante est appliquée à la demande de proposition, Annexe A, Énoncé des travaux, Produits livrables, section 4.1 système CASSAR à la page 25-26 de 52;

Effacer:

4.1 Système CASSAR

 $\begin{array}{l} \mbox{Solicitation No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ W8485-216254/DAP4/A \\ \mbox{Client Ref. No. - N}^{\circ} \mbox{ de réf. du client} \\ 60000521448 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif. 001 File No. - N° du dossier W8485 - 216254/DAP4

L'entrepreneur doit fournir un minimum de cinq et un maximum de huit systèmes CASSAR opérationnels répondant à toutes les spécifications techniques obligatoires et au plus grand nombre possible de spécifications techniques facultatives, telles qu'elles sont énumérées à l'annexe 1.

L'entrepreneur doit également fournir le Guide de l'utilisateur du système, le dossier de formation initiale, les instructions d'installation, le manuel de maintenance et de pièces, ainsi que les instructions de conservation, de stockage et de manutention, le tout sous forme électronique.

L'entrepreneur doit fournir tout le matériel associé en respectant les exigences en matière d'opérabilité et de conception décrites à l'annexe 1.

Insérer:

4.1 Système CASSAR

L'entrepreneur doit fournir un minimum de cinq et un maximum de huit systèmes CASSAR opérationnels répondant à toutes les spécifications techniques obligatoires et au plus grand nombre possible de spécifications techniques facultatives, telles qu'elles sont énumérées dans l'énoncé des travaux et ses annexes.

L'entrepreneur doit également fournir le Guide de l'utilisateur du système, le dossier de formation initiale, les instructions d'installation, le manuel de maintenance et de pièces, ainsi que les instructions de conservation, de stockage et de manutention, le tout sous forme électronique.

L'entrepreneur doit fournir tout le matériel associé en respectant les exigences en matière d'opérabilité et de conception décrites dans l'énoncé des travaux et ses annexes

PARTIE C:

La modification suivante est appliquée à la demande de proposition, Annexe 1 de l'énoncé des travaux : Spécifications obligatoires et exigences facultatives d'un system CASSAR, Section 3.0, Spécifications techniques facultatives (version anglaise de la demande de proposition seulement) à la page 28 de 50;

Effacer

The CASSAR systems may should be capable of the following optional technical specifications:

Insérer:

The CASSAR systems should be capable of the following optional technical specifications:

PARTIE D:

La question suivante du soumissionnaire a été répondue par le responsable technique pour le système CASSAR :

Question:

«La demande de propositions publiée ne semble pas mentionner la manière dont les informations détectées sur le téléphone cellulaire sont communiquées à l'opérateur du système.

Le système CASSAR nécessite-t-il un écran opérateur? Si oui, veuillez détailler les exigences d'affichage pour que le système et les informations détectées soient disponibles pour l'opérateur. Veuillez détailler

 $\begin{array}{l} \mbox{Solicitation No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ W8485-216254/DAP4/A \\ \mbox{Client Ref. No. - N}^{\circ} \mbox{ de réf. du client} \\ 60000521448 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif. 001 File No. - N° du dossier W8485 - 216254/DAP4

les exigences du système d'information géographique dans l'affichage pour prendre en compte les considérations de terrain et de ligne de vue en 3 dimensions. Sinon, veuillez détailler les exigences d'interface avec les systèmes d'affichage de l'avion. »

Réponse de l'autorité technique:

Un écran opérateur sera requis dans le cadre du système CASSAR conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux, section 1.6 qui stipule: «Un système CASSAR est défini comme l'ensemble du matériel (ex: ERP, boîtier de protection, antennes, câblage, ordinateur, etc.) nécessaire au fonctionnement complet du système CASSAR.

Le système CASSAR fourni doit inclure tout écran opérateur requis (via un ordinateur portable ou d'autres moyens) et ne doit pas nécessiter d'interface avec le système d'affichage de l'aéronef. L'interface et l'affichage de l'opérateur doivent permettre l'utilisation de toutes les fonctionnalités du système CASSAR, comme l'exige l'énoncé des travaux et permettre à l'opérateur de transmettre correctement les informations de géolocalisation précises fournies par le CASSAR aux autres membres de l'équipage.

Les sections suivantes de l'annexe A, annexe 1, Spécifications obligatoires et exigences facultatives du système CASSAR de l'énoncé des travaux appuient la réponse ci-dessus:

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES

- 2.1 Le système doit être capable de **détecter et de localiser** un téléphone cellulaire pleinement fonctionnel, lorsque celui-ci n'est pas en contact avec un réseau cellulaire commercial, **à une distance** minimale de 20 kilomètres de l'aéronef lorsque celui-ci se trouve à une altitude comprise entre 3 000 et 10 000 pieds au-dessus du sol.
- **2.6** Le système doit être capable de **géo localiser** un « téléphone d'intérêt » cellulaire qui n'est pas connecté à un réseau cellulaire commercial, que les données du système mondial de positionnement (GPS) soient disponibles ou non à partir du téléphone cellulaire.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES FACULTATIVES

- **3.3** Le système devrait être capable **de détecter et de suivre plusieurs téléphones cellulaires cibles** [potentiellement pour communiquer avec les intervenants de recherche et de sauvetage au sol (RSS) ainsi qu'avec le « téléphone d'intérêt »].
- **3.4.2** Le système devrait être capable de fournir **une cartographie de masse des emplacements** des téléphones cellulaires dans une zone dépourvue d'infrastructure cellulaire.

SPÉCIFICATIONS DE CONCEPTION OBLIGATOIRES

- **4.2** Le système doit avoir un système actuellement **utilisé aux fins de recherche et de sauvetage** sur un aéronef au sein d'une force aérienne alliée de l'OTAN ou d'un partenaire du Groupe des cinq (Gp5).
- **4.3** Le système **doit être autonome** et les antennes internes doivent fonctionner à travers les hublots de l'aéronef **sans modification externe des principaux véhicules aériens (PVA) de l'ARC** sur lesquels l'équipement sera utilisé.